

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 22 (1950)

Heft: 2

Artikel: Il faut passer plus de commandes aux artistes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut passer plus de commandes aux artistes

La place que la société moderne réserve aux beaux-arts n'est guère enviable. Tout épris d'idéal qu'il est, l'artiste doit cependant tenir compte des contingences matérielles. Les temps sont révolus où des princes éclairés encourageaient les arts et passaient de nombreuses commandes aux artistes qui leur paraissaient les plus doués. Ce que les pouvoirs publics font aujourd'hui dans ce domaine est soumis à la critique et au contrôle des citoyens et contribuables, lesquels ne sont pas toujours bien disposés à l'égard des manifestations de l'art contemporain. De surcroît, les riches patriciens, les marchands opulents et les gros industriels qui, au siècle dernier encore, jouaient ici et là le rôle de mécènes, sont devenus de plus en plus rares par suite du nivellement des classes.

En revanche, on a vu augmenter le nombre des personnes à revenu moyen qui, bien que ne pouvant pas constituer des collections et pratiquer le mécénat, sont dans une situation financière leur permettant d'acquérir de temps à autre un bon tableau ou une belle sculpture pour orner leur home. Il est d'ailleurs indéniable que, ces dernières années, maintes œuvres d'art dignes de ce nom sont venues embellir le foyer de gens aux ressources relativement modestes. D'autre part, il est tout aussi indéniable que la période de grande prospérité économique que notre pays vient de traverser et dont presque tout le monde a bénéficié, encore que dans une mesure variable, n'a pour ainsi dire pas profité à ceux qui s'adonnent aux arts plastiques. A quelques rares exceptions près, en effet, les peintres et les sculpteurs de chez nous ont eu, pendant la période dont nous venons de parler, presque autant de peine à vendre leurs œuvres que durant les années précédentes, au cours desquelles le pouvoir d'achat de la population avait été sensiblement moins élevé. C'est pourquoi nombre d'entre eux voient venir avec appréhension le moment où la situation économique sera de nouveau moins favorable et où, par conséquent, leurs possibilités de vente seront encore plus limitées.

Ce sont là des faits auxquels la collectivité ne saurait rester indifférente. Certes, la participation à la vie artistique est, dans de larges milieux de la population, assez faible. Mais cela n'empêche pas que l'art est l'expression même du génie créateur des peuples. Une nation où l'art serait une chose inconnue n'est guère concevable. D'ailleurs, ce n'est pas un effet du hasard si beaucoup de ceux qui se montrent peu compréhensifs envers l'art moderne sont les premiers à s'enorgueillir des œuvres qui témoignent du talent, sinon du génie, des artistes de l'ancien temps, tout en rendant hommage à l'éclectisme de leurs protecteurs. Or, il est certain qu'en ce temps-là la société offrait aux artistes la possibilité de travailler sans trop se préoccuper du lendemain. De nos jours, nous ne saurions déceintement nous contenter d'admirer les chefs-d'œuvre du passé ; nous avons le devoir, nous qui nous flattons d'appartenir à une nation cultivée, de faire en sorte que l'art en général et les

arts plastiques en particulier puissent *continuer de se développer*.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres motifs encore, le délégué aux possibilités de travail a créé, en 1947, une *commission* chargée d'examiner, dans le cadre des mesures destinées à conjurer un chômage éventuel, les moyens de procurer *davantage de commandes* aux peintres et aux sculpteurs de chez nous. Bien entendu, ces efforts ne sauraient viser à ouvrir la voie à un art officiel, conventionnel et de tout repos. Cela n'est dans l'intérêt de personne, pas plus des artistes que du public. Ce que la commission se propose avant tout, c'est de chercher, en collaboration avec certaines classes de la population et avec divers milieux économiques, ainsi qu'avec le concours des entreprises et des administrations publiques, à offrir de nouveaux « débouchés » à ceux qui se consacrent aux arts plastiques. En faisant pénétrer ces derniers dans des domaines où ils n'ont guère eu accès jusqu'ici, elle pourrait sans aucun doute procurer maintes occasions de travail supplémentaires à nos peintres et à nos sculpteurs.

*

Dans cet ordre d'idées, on songe tout d'abord aux multiples possibilités qu'offre la *décoration d'édifices publics* par des peintres et des sculpteurs. En fait, il s'agit là d'un champ d'activité très vaste et qui mérite d'autant plus d'être exploré systématiquement que l'édifice public semble être un moyen particulièrement efficace d'initier le grand public aux créations de l'art contemporain. De plus, la contemplation d'œuvres d'art conçues spécialement pour orner un hôtel de ville, un bâtiment administratif, une école ou une piscine est incontestablement de nature à éveiller l'intérêt et la compréhension pour d'autres formes de l'art.

Il sied de relever d'emblée que nombre de services officiels et d'entreprises publiques ont reconnu la nécessité d'encourager les arts plastiques lors de la construction de bâtiments. La Direction des constructions fédérales, l'Administration des douanes, les C. F. F. et les P. T. T. se sont déclarés prêts à consacrer à la décoration artistique de tout nouvel immeuble une somme représentant 1 % du total des frais de construction. Quelques cantons et plusieurs villes ont déclaré avoir l'intention d'en faire autant. Le canton de Genève et la ville de Bienne ont même décidé d'affecter à l'ornementation des nouveaux édifices publics un montant représentant 2 % du devis.

A l'aide d'une décoration artistique, il est possible d'égayer, d'humaniser en quelque sorte, les édifices publics les plus rébarbatifs, et cela aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Cette remarque ne s'applique pas uniquement aux immeubles neufs ; elle vaut aussi pour les bâtiments anciens, qu'il est possible d'embellir au moyen de tableaux, de fresques ou de statues. Certes, il n'est pas toujours facile d'incorporer organiquement l'œuvre d'art au bâtiment. Les rapports entre celle-là

et celui-ci ne doivent pas être de pure forme ; il faut aussi qu'ils aient, dans la mesure du possible, une signification plus profonde. C'est ainsi que la décoration d'une école devra être conçue d'une autre manière que celle de la salle de séances d'un conseil municipal. Le choix du thème exige beaucoup de tact et de mesure ; car s'il ne faut pas que l'artiste fasse des concessions au goût du grand public, il ne faut pas non plus que son œuvre paraisse hermétique au citoyen moyen.

Au temps jadis, les communautés avaient coutume de faire exécuter le *portrait de leurs hauts magistrats* ; ces portraits étaient alors exposés bien en vue, dans une salle de l'hôtel de ville ou d'un autre édifice public. Il est réjouissant de constater que cet ancien usage a été remis en honneur dans plusieurs cantons et communes, à Bâle notamment. Outre qu'ils procurent du travail à des peintres, les tableaux reproduisant les traits d'hommes d'Etat servent à l'histoire locale ; de plus, ils permettent à la communauté de constituer peu à peu une galerie de bons portraits contemporains.

Quant aux villes de moindre importance et dont les ressources sont par conséquent limitées, il leur serait peut-être possible, de temps à autre, de faire décorer une *fontaine* publique, d'orner un square d'une statue, de charger un peintre d'enjoliver, ne serait-ce qu'au moyen de motifs au pochoir, le corridor à l'aspect peu engageant d'un immeuble administratif. D'autre part, chacun sait que les estampes et les lithographies représentant des vues de nos villes et villages étaient jadis fort répandues ; elles trouvent d'ailleurs, aujourd'hui encore, de nombreux amateurs. L'apparition de la photographie a malheureusement mis un terme à cette production. Et pourtant presque toutes les municipalités d'une certaine importance ont besoin d'une reproduction quelconque pour pouvoir la remettre, comme souvenir, à des hôtes éminents, aux participants à des assemblées et à des congrès, etc. Certaines villes ont fait exécuter, à cet effet, des dessins, des lithographies et des gravures. Il conviendrait aussi d'améliorer la qualité artistique d'autres objets offerts à titre de souvenir (médailles, etc.) et qui sont encore trop souvent d'un goût douteux. Il suffirait pour cela d'en confier l'exécution à de bons artistes ; tout le monde y gagnerait.

Est-il vraiment nécessaire, enfin, que les *formules*, *diplômes* et autres documents officiels aient un aspect austère, pour ne pas dire ennuyeux ? Pour notre part, nous ne le croyons pas, et nous estimons que, dans ce domaine, un peu plus de fantaisie ne gênerait rien, au contraire. Les organes de l'économie de guerre, par exemple, s'étaient ingénies à présenter leurs publications d'une manière aussi plaisante que possible, ce qui avait été très apprécié. On ne voit dès lors pas pourquoi les services de l'administration ordinaire de la Confédération, des cantons et des communes n'en feraient pas de même lorsqu'ils ont quelque chose à communiquer à leurs administrés, d'autant plus que, comme dit le proverbe, « la sauce fait passer le poisson ».

*

Cela dit, il va de soi que les pouvoirs publics ne sauraient consacrer des sommes excessives à l'encouragement des arts plastiques. Ils ne doivent jamais donner l'impression que l'argent des contribuables est gaspillé

pour des choses superflues. Il s'ensuit que l'Etat n'est pas en mesure, à lui seul, d'améliorer très sensiblement la situation des artistes. Pour cela, il doit être secondé par l'*économie privée*. Personne ne saurait nier que les entreprises qui ont fait de bonnes affaires ces dernières années seraient à même de passer maintes commandes à nos peintres et à nos sculpteurs. Ce ne sont pas les occasions qui manquent. Les salles de réception et les locaux destinés au délassement du personnel, ainsi que les bureaux de la direction et ceux des employés subalternes ont un aspect autrement attrayant lorsqu'ils sont ornés de dessins ou de tableaux. Dans certaines fabriques, en outre, l'aile réservée aux bureaux ou celle qui comprend les ateliers pourra être enjolivée au moyen d'une fresque, d'une statue, d'un vitrail, etc. De même, la salle de séances est un endroit tout indiqué pour y placer le portrait de membres de la direction ou de collaborateurs s'étant acquis des mérites particuliers.

Chaque entreprise est obligée d'envoyer des *convocations* pour des assemblées générales, des séances ou d'autres réunions. Pourquoi n'essayerait-on pas de donner à ces convocations un aspect plus agréable que ce n'est généralement le cas à l'heure actuelle ? Il n'est pas non plus nécessaire, pour citer un autre exemple, que les cartes de menus se présentent toujours sous une forme traditionnelle et banale ; les hôteliers et les restaurateurs pourraient fort bien en confier l'exécution à un artiste de talent. Pour leur réclame, les entreprises, surtout celles d'une certaine importance, recourent régulièrement aux services de dessinateurs spécialisés. Là aussi, il serait possible de demander de temps en temps le concours d'un artiste. La reproduction, à des fins publicitaires, de photographies représentant une usine, des ateliers, certaines phases de la fabrication, etc., est un procédé si courant qu'il en est devenu un peu monotone, c'est pourquoi on obtient souvent un effet meilleur, et surtout plus artistique, en faisant reproduire des dessins originaux, coloriés ou non. Cette remarque vaut aussi pour l'illustration des brochures et plaquettes que des entreprises industrielles ou des maisons de commerce publient pour marquer l'anniversaire de leur fondation ou à d'autres occasions. Ces publications sont d'un aspect bien plus attrayant lorsque les photographies qui parsèment le texte sont complétées par des dessins et des planches en couleurs exécutés par un bon artiste.

Il convient encore de mentionner une occasion particulièrement propice de fournir du travail supplémentaire aux peintres et aux sculpteurs. Comme on sait, il est d'usage, chez nous, de faire un *cadeau* aux employés et aux ouvriers qui ont travaillé vingt-cinq ou quarante ans dans la même entreprise. Souvent, on leur verse une gratification représentant le salaire d'un mois. Souvent aussi, on leur remet, en plus d'une somme d'argent, un objet de valeur qui est la plupart du temps une montre en or. Mais presque tous les Suisses possèdent déjà une montre de ce genre, de sorte que ce cadeau n'a au fond pas beaucoup de sens. Ne vaudrait-il pas cent fois mieux remplacer la traditionnelle montre en or par une œuvre d'art, ou plutôt par un bon offrant la possibilité à l'intéressé de choisir un tableau ou une sculpture ne dépassant pas un certain prix ? Ce faisant, la direction montrerait qu'elle ne s'intéresse pas seule-

ment aux questions commerciales et techniques, mais qu'elle tient aussi à soutenir les artistes. De plus, un cadeau d'argent est assez vite oublié, tandis qu'une œuvre d'art reste dans la famille du bénéficiaire et rappelle (par une inscription apposée sur le cadre du tableau ou sur le socle de la sculpture) l'événement à l'occasion duquel elle a été offerte. Très souvent également, elle fera l'orgueil de son propriétaire et de sa famille, surtout si celui-ci n'aurait guère eu l'idée d'acquérir de ses propres deniers une toile ou une statuette de valeur. Et l'on pourrait fort bien remettre aussi une œuvre d'art aux employés et ouvriers qui prennent leur retraite.

De leur côté, les hôtels, les cafés et les restaurants pourraient contribuer pour une large part à procurer des commandes à des peintres et à des sculpteurs. Il ne saurait toutefois être question de demander à ces établissements, qui ont déjà assez de peine à se maintenir à flot, de consacrer de grosses sommes à l'achat d'objets d'art. Il suffit qu'ils mettent gratuitement leurs locaux à la disposition d'artistes pour y exposer quelques-unes de leurs œuvres. Nombre d'hôtels, de cafés et restaurants ont déjà fait des essais de ce genre, lesquels ont été concluants pour les deux parties. L'hôtelier ou le restaurateur se félicite de voir son établissement embelli grâce à de bons tableaux ou à de belles sculptures ; il sait aussi que ses clients préfèrent contempler une toile de valeur plutôt qu'une reproduction plus ou moins bien venue. Quant à l'artiste, il constate avec plaisir qu'il se fait ainsi connaître dans des milieux qu'il n'aurait guère pu atteindre autrement. D'autre part, il n'est nullement nécessaire que le propriétaire ou le gérant de l'établissement s'occupe activement de la vente des œuvres exposées dans ses locaux ; il lui suffit de donner le nom et l'adresse de l'auteur à ceux de ses clients qui s'intéressent à l'une ou à l'autre des œuvres en question.

Il est encore un autre moyen de venir en aide à ceux qui manient le pinceau ou le ciseau, tout en contribuant à la diffusion, dans tous les milieux de la population, des œuvres d'art vraiment dignes de ce nom. Les *loteries* ont pris chez nous une grande extension au cours des dernières années. Mais l'on sait par expérience que les personnes qui achètent un billet le font la plupart du temps dans l'espoir de décrocher l'un des gros lots. Elles se soucient bien moins de gagner quelques centaines, voire un ou deux milliers de francs. Aussi le succès des loteries ne serait-il nullement amoindri si elles décidaient de remettre une partie des lots de moyenne importance non point sous la forme d'argent, mais sous celle de bons qui permettraient aux gagnants d'acheter un tableau ou une sculpture à des artistes figurant sur une liste qui changerait chaque année. Il serait ainsi possible d'écouler bon an mal an quelques centaines d'œuvres d'art. Du même coup, des toiles et des sculptures de valeur pénétreraient dans des familles n'ayant jamais songé jusque-là, faute de ressources suffisantes ou pour d'autres raisons, à faire l'acquisition d'œuvres de ce genre.

Enfin, on peut se demander à bon droit si les *sociétés* ne seraient pas bien inspirées de vouer une plus grande attention à la présentation, qui laisse malheureusement beaucoup à désirer dans la plupart des cas, de leurs

diplômes et autres documents analogues. Ici encore, la collaboration d'artistes serait particulièrement utile. Et ne serait-il pas préférable à tous points de vue de remettre aux vainqueurs de compétitions sportives — en lieu et place de la traditionnelle et un peu ridicule couronne de lauriers ou de la non moins traditionnelle coupe, objet généralement inesthétique et inutilisable — une jolie statuette ou un bon tableau ? Il nous semble que tout le monde y trouverait son compte, y compris nos peintres et nos sculpteurs, qui auraient ainsi une nouvelle occasion de prouver ce qu'ils savent faire et de donner libre cours à leur fantaisie.

*

Pour que ces divers moyens de procurer de nouvelles possibilités de travail aux peintres et aux sculpteurs puissent être employés, il faut cependant que l'intérêt porté aux beaux-arts ne reste pas l'apanage exclusif d'une petite minorité, mais qu'il s'étende à une partie aussi grande que possible de la population. Nous avons relevé au début de cet article que la prospérité économique de ces dernières années avait sensiblement amélioré le niveau de vie de larges milieux, mais que nos peintres et nos sculpteurs n'en avaient presque pas profité. On a acheté des machines à laver, des meubles rembourrés, des frigidaires, des appareils de radio, des automobiles et bien d'autres choses encore, mais hormis un petit nombre d'amateurs d'art, on n'a guère songé qu'un tableau ou une sculpture était un objet tout aussi nécessaire et qui témoignait en outre du bon goût de son possesseur. Nous sommes ici en présence d'un aspect particulier, d'ordre social et psychologique, du problème qui nous intéresse : beaucoup de gens se laissent fortement influencer, dans leurs achats, par ce que font leurs amis, leurs connaissances, leurs voisins. Lorsque M^{me} Dupont apprend, en prenant le thé, que M. Durand a offert à son épouse le dernier modèle américain de machine à laver, elle rebat les oreilles de son mari jusqu'à ce que celui-ci se décide à lui acheter une machine si possible encore plus moderne. Pour une foule de choses, on se laisse ainsi suggestionner — à cet égard, la mode féminine est un exemple classique — mais cela ne s'applique presque pas aux œuvres d'art. Nombre de ménages, même très modestes, ont, à la faveur de la conjoncture d'après guerre, acheté des tapis d'Orient, parce que cela « fait bien ». Mais acquérir un tableau ou une sculpture à la place d'un tapis persan, c'est là une chose à laquelle bien peu de gens se résolvent, ne serait-ce que parce que la possession d'une œuvre d'art ne les élève guère, aux yeux de la plupart de leurs parents et connaissances, dans l'échelle sociale.

Pour pouvoir procurer davantage de commandes à nos peintres et à nos sculpteurs, il faut chercher tout d'abord à convaincre le grand public que *le fait de posséder une œuvre d'art est, socialement parlant, une marque de distinction*. Est-il trop téméraire de penser que l'achat d'un tableau ou d'une sculpture pourrait devenir un jour une chose tout aussi naturelle que l'acquisition d'un frigidaire, d'une automobile ou d'une machine à laver ? Ne serait-il pas possible d'arriver à ce qu'on juge un intérieur — et, partant, ses propriétaires — moins par les appareils qui se trouvent à la cuisine et

les tapis qui recouvrent le sol que par les tableaux qui ornent les murs ? Si l'on parvenait à changer les esprits au point qu'aucune personne ne pourrait plus se vanter d'avoir un « ménage soigné » lorsqu'elle ne posséderait pas quelques tableaux ou sculptures correspondant à sa situation financière, le problème qui nous occupe serait bientôt résolu. Et beaucoup de gens qui, au début, auraient acheté des œuvres d'art par pur snobisme se mettraient peu à peu à apprécier et à comprendre l'art en tant que tel.

Certes, ce changement de mentalité ne sera pas facile à obtenir. Mais cela ne veut pas dire qu'il soit impossible. On peut aussi exercer une influence sur le goût du grand public. C'est ainsi qu'on a réussi à faire pénétrer de *bons livres* dans des milieux où personne n'aurait auparavant songé à se constituer une petite bibliothèque privée. Ce résultat est dû pour une large part aux *guildes du livre*, qui procurent à leurs membres non seulement d'excellents ouvrages touchant aux domaines les plus variés, mais encore des rééditions d'œuvres classiques et de bons romans. Or, si l'activité de ces guildes a été couronnée de succès, ce n'est pas seulement parce qu'elles ont été à même — l'écoulement de leur production étant assuré — d'offrir de bons et beaux livres à des prix avantageux ; c'est aussi parce qu'elles ont su, sans en avoir l'air, conseiller leurs membres dans le choix de leurs lectures, développer chez eux le besoin de lire et former leur goût.

Adoptant l'idée qui est à la base des guildes du livre, quelques personnes ont fondé à Zurich, il y a une quinzaine d'années, une organisation du même genre, encore que beaucoup plus modeste, afin d'encourager les beaux-arts. Bien que ses membres soient des ouvriers, de petits employés et d'autres gens aux ressources modestes, cette organisation est en mesure de passer régulièrement des commandes à des artistes. Moyennant une cotisation mensuelle fort modique, chaque membre reçoit, tous les deux ou trois mois, une lithographie, une gravure sur bois, une eau-forte. La collection qui a vu ainsi le jour peut être considérée comme tout à fait remarquable. Les efforts de cette organisation zurichoise méritent d'être loués et imités, car il serait ainsi possible d'inciter un grand nombre de gens, dans toute la Suisse et dans toutes les classes de la population, à collectionner à bon compte des œuvres vraiment artistiques.

Assurément, il est beaucoup plus facile de diffuser des œuvres dont le prix de revient est de quelques dizaines de francs que de placer des tableaux ou des sculptures qui coûtent plusieurs centaines de francs et souvent même bien davantage. Il est vrai que ces prix correspondent à peu près à ceux que nombre de gens considèrent comme acceptables quand il s'agit de tapis, de machines à laver, d'appareils de radio, etc. Il est vrai aussi que tous ces objets sont très souvent achetés à tempérament, maintes personnes n'ayant pas les moyens de déboursier une si grosse somme en une seule fois. Or, divers artistes — parmi lesquels il s'en trouve qui portent un nom fort connu — se sont mis à leur tour, il y a quelques années, à vendre leurs œuvres moyennant le versement d'acomptes. Et c'est un fait que ce système leur a permis d'étendre notablement le cercle de leurs clients. Cependant, l'application du système en question a des limites : les artistes ne sont pas tous à même d'apprécier la solvabilité des acheteurs, sans compter que leur situation ne leur permet guère d'attendre des mois avant d'être payés. Inversement, bien des

gens qui aimeraient acheter à tempérament un tableau ou une sculpture ne connaissent personne à qui ils pourraient s'adresser pour arranger l'affaire, à vrai dire un peu délicate.

Ce rôle d'intermédiaire entre artistes et personnes désireuses d'acheter à tempérament incomberait logiquement aux *guildes des beaux-arts* qu'il conviendrait à notre avis de créer sur le modèle des guildes du livre. Dès qu'elles seraient suffisamment développées et qu'elles disposeraient des fonds nécessaires, elles pourraient payer d'avance les artistes qui n'auraient pas la possibilité, pour une raison ou une autre, d'attendre qu'on leur verse les acomptes provenant des acheteurs ; en outre, elles seraient en mesure d'endosser les risques inhérents aux affaires à tempérament. Et elles auraient peut-être avantage à créer une *caisse* spéciale, qui serait alimentée par des cotisations régulières et permettrait aux cotisants d'acquérir une œuvre d'art en temps voulu.

Mais des guildes de ce genre pourraient encore remplir plusieurs autres tâches. Dans les communes et les villes qui ignorent les expositions d'œuvres d'art contemporaines, elles devraient en organiser de temps en temps. Il leur incomberait de conseiller les autorités locales lors de l'établissement des plans relatifs aux édifices publics et d'insister pour qu'une somme convenable soit consacrée à la décoration de ceux-ci. Elles pourraient demander aux magasins de l'endroit de mettre de temps à autre une vitrine à leur disposition pour y exposer quelques tableaux ou sculptures. Il leur appartiendrait aussi de faire paraître, dans la presse locale, des chroniques artistiques, de mettre en relief les événements particuliers touchant au domaine de l'art, de chercher par ailleurs à éveiller la compréhension des lecteurs et à obtenir leur concours. De même, elles auraient pour mission d'organiser des conférences et des discussions entre des artistes et le public. Et l'on ne voit pas pourquoi un membre de la guildes, possédant beaucoup de psychologie et de tact, ne se chargerait pas d'encourager les jeunes gens qui ont l'intention de fonder un foyer à ne pas songer seulement à s'installer avec le maximum de confort, mais aussi à réserver quelques centaines de francs à l'acquisition d'une œuvre d'art.

*

Au gré du présent article, nous nous sommes adressé au public, à l'économie privée et aux autorités, autrement dit à tous ceux qui commandent et achètent des œuvres d'art. Il nous reste maintenant à dire quelques mots aux *artistes* eux-mêmes. Les suggestions que nous avons faites ne sauraient conduire à une décadence de l'art. Même s'ils pouvaient être tentés de le faire par suite de l'augmentation de leurs gains provoquée par l'accroissement de leurs ventes, les peintres et les sculpteurs ne devraient en aucun cas devenir des fabricants. L'une des principales missions de toute guildes des beaux-arts consisterait à écarter tous les faiseurs de croûtes, tous les dilettantes, tous les soi-disant artistes. En revanche, tous les artistes dignes de ce nom, à quelque tendance qu'ils appartiennent, devraient être accueillis sans préjugé. En l'occurrence le goût moyen des membres ne saurait servir de critère, pas plus d'ailleurs que les jugements portés par telle ou telle chapelle d'artistes et d'amateurs d'art. Le peintre ou le sculpteur qui s'engage dans de nouvelles voies ne saurait évidemment attendre de la guildes des beaux-

arts qu'elle l'aide à placer ses œuvres tant que celles-ci ne sont pas comprises du public. Cependant, il pourrait se présenter, au sein d'une guilde, maintes occasions propices d'initier les membres à des œuvres d'art d'une conception nouvelle et originale. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, tout est en devenir. C'est ainsi que les impressionnistes, dont les œuvres ont été portées par la suite au pinacle, ont été, pendant des dizaines d'années, tournés en ridicule par le public et par le monde officiel des arts. Mais les novateurs ne sont pas toujours des précurseurs et nombre d'œuvres dont on avait prétendu, au moment de leur apparition, qu'elles inauguraient une nouvelle époque de l'histoire de l'art, dorment aujourd'hui, recouvertes de poussière, dans quelque recoin de musée.

Nos suggestions ont pour but de servir l'art et les artistes dignes de ce nom. Tout ceux qui savent manier un pinceau ne sont pas des peintres, de même que tous ceux qui savent modeler ne sont pas des sculpteurs. Il est des peintres du dimanche qui réussissent parfois à brosser un joli tableau — mais cela ne saurait les inciter à abandonner leur profession, à s'écrier comme le Corrège devant la *Sainte-Cécile* de Raphaël : « Anch'io son pittore » et de vouloir vivre de la vente de leurs toiles. Il est incontestable que le nombre des artistes professionnels est, en Suisse, fort élevé. Et il est non moins incontestable qu'il s'en trouve beaucoup, parmi eux, qui sont de bons dilettantes mais nullement des peintres ou des sculpteurs particulièrement doués. Or, les suggestions que nous avons formulées précédemment ne sauraient s'appliquer à des gens dont le talent est notoirement insuffisant. Bien au contraire, nous estimons que les autorités, les entreprises et les guildes des beaux-arts que nous appelons de nos vœux devraient se garder d'acheter par pure pitié des œuvres de peintres et

de sculpteurs qu'on ne peut pas considérer comme de véritables artistes. Car rien ne nuit davantage à l'art en général et aux artistes en particulier que le fait d'acheter des œuvres médiocres parce qu'on éprouve un sentiment de commisération à l'égard de ceux qui les ont exécutées. De tels achats ne profitent à personne : ils irritent l'acheteur et encouragent l'auteur de l'œuvre à persévérer dans une carrière pour laquelle il n'est pas fait. Il serait bien plus judicieux, à notre sens, d'accorder, à ceux de nos concitoyens qui ont choisi une profession artistique sans posséder les aptitudes nécessaires, des secours pour leur permettre d'apprendre un autre métier. En disant cela, nous avons toutefois parfaitement conscience qu'il existe de nombreux cas où le doute est permis ; car ni le fait que certaines œuvres se vendent bien, ni l'avis d'un jury ne sauraient prouver d'une manière irréfutable qu'on est ou qu'on n'est pas en présence d'un véritable artiste.

*

Les propositions et suggestions que nous avons formulées dans le présent article ne sont nullement destinées à être insérées telles quelles dans un quelconque programme qui serait ensuite réalisé systématiquement. Dans le domaine de l'art, plus que partout ailleurs, le facteur psychologique, la nécessité d'agir au bon moment et une foule d'impondérables jouent un rôle considérable. Etant donnée la situation précaire dans laquelle se trouvent de nombreux peintres et artistes, nous n'en avons pas moins tenu à rompre une lance en faveur des arts plastiques. Si ce que nous avons dit à ce sujet trouve un écho favorable et contribue à la solution du problème, notre but aura été pleinement atteint.

(Extrait du *Bulletin d'information du Délégué aux possibilités de travail.*)

Une colonie d'habitation à Genève

par J.-M. Bommer, J.-J. Mégevand et † M. Baumgartner, architectes.

Le problème du logement, bien que posé plus tard à Genève, est d'actualité et demande des solutions urgentes.

Les uns l'ont résolu en réalisant des groupes locatifs subventionnés, construits dans la périphérie urbaine, d'autres en portant leur effort sur l'érection de maisons familiales avec jardin attenant.

Cette dernière formule, que l'« Association genevoise du Coin-de-Terre » a fait sienne, a permis la réalisation d'un groupe de vingt logements de cinq et six pièces.

Les dispositions de la parcelle située aux portes du quartier de Saint-Jean, à proximité de l'avenue d'Aire, son orientation et le tracé des voies d'accès ont conduit les architectes à construire des maisons jumelles avec mitoyen parallèle au faitage.

Cette solution a l'avantage de rendre les habitations indépendantes et de bénéficier au maximum des orientations levant - midi - couchant.

Le terrain, légèrement en pente, est bordé au sud par une zone boisée frappée sur servitude de non-construire, et à l'est et à l'ouest par deux grandes propriétés bourgeoises plantées d'arbres séculaires.

Une vue étendue, tant sur la campagne genevoise que sur les Alpes, fait de ce lotissement un lieu aéré et agreste bien propre à l'habitation familiale.

La nécessité d'un budget restreint a obligé les architectes à rechercher avant tout des solutions économiques tout en ne négligeant pas la qualité et le confort de ces logements.

Un premier pas vers l'économie a été réalisé en choisissant comme type de villa la « jumelle », qui a l'avantage pour chaque logement de supprimer une façade, ce choix ayant des répercussions sensibles sur le chauffage également.

La villa en rez-de-chaussée, après étude, a été abandonnée, dans le cas qui nous intéressait, pour deux raisons majeures :